



# Commune de Saint-Blimont

23 juillet 2020

## Ramassage des déchets verts

*Le flux de récupération des déchets verts en déchetterie  
étant redevenu normal,  
le ramassage se fera désormais comme auparavant*



- **Les tontes de gazon doivent être exclusivement déposées dans les sacs papier vendus en mairie : au-delà de 25 kg par sac, le ramassage ne sera pas effectué**
- **Les branchages doivent être liés en bottes (longueur maximum d'1 mètre)**
- **Les branchages trop volumineux, les souches et troncs d'arbres etc... sont incompatibles avec le service**
- **Il est précisé que ce service n'est proposé QUE pour l'évacuation de déchets verts issus de la commune**